

A GIORNO
Société à responsabilité limitée au capital de 10 000 euros
Siège social : Domaine de Carbonnel
11300 MALVIES
830136628 RCS CARCASSONNE

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE DU 13 FEVRIER 2026

L'an deux mille vingt-six,
Le treize février,
A dix-huit heures,

Monsieur Serge BUORO,
demeurant Domaine de Carbonnel, 11300 Malviès,
Propriétaire de la totalité des 100 parts sociales de 100 euros composant le capital social de la société A GIORNO, l'associé unique et seul gérant de ladite Société,

A pris les décisions suivantes relatives :

- à la modification de l'objet social et à la modification corrélative de l'article 2 des statuts,
- à la modification de la dénomination et à la modification corrélative de l'article 3 des statuts,

PREMIERE DÉCISION

L'associé unique décide de modifier l'objet social pour exercer l'activité d'éditeur de logiciels applicatifs ;
toutes opérations industrielles et commerciales se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objets similaires ou connexe ;
et, en conséquence, de modifier l'article 2 des statuts, dont la rédaction est désormais la suivante :

ARTICLE 2 - OBJET.

La Société a pour objet :

- « -Editions de logiciels applicatifs ;
-Toutes opérations industrielles et commerciales se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objets similaires ou connexe. »

L'Associé Unique décide de modifier la dénomination de la société qui est «A GIORNO» en « WE LIQUID » à compter du 13 février 2026 et, en conséquence de modifier l'article 3 des statuts, dont la rédaction est désormais la suivante :

DEUXIEME DÉCISION

ARTICLE 3 - Dénomination

« La dénomination de la société est : WE LIQUID »

Le reste de l'article demeure inchangé.

De tout ce que dessus, il a été établi le présent procès-verbal signé par l'associé unique et consigné sur le registre de ses décisions.

L'associé unique
Serge BUORO

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, stylized 'S' followed by a horizontal line and a small loop at the end.